Arrêté n°2024-09-01-AA portant modification de la nomination d'un membre dans les commissions d'expertise scientifique

Section 28-30

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-18 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 28-30 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-18 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 28-30 – Collège B ;
- Vu le changement de situation de Madame Marie-Laure DAVID à compter du 1er septembre 2024 ;
- Vu l'accord de Monsieur Julien MICHEL, Doyen de l'UFR SFA, en date du 30 août 2024 ;
- Après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur Vincent MAUCHAMP, Président de la CES 28-30, en date du 29 août 2024 ;

ARRÊTE

Article 1er : Section 28-30

- Madame Sophie ROUSSELET MUZARD est nommée pour le siège vacant du collège B de la section 28-30.

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que sa responsable administrative sont chargé(e)s de l'affichage de la présente nomination, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 1er septembre 2024

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL